11110111000010010001001111001110110111110111000010010001001111001101011101011010010111100010010011001111101011010111110110101001010111011010111100010100111011011101111011010101111101101010100101011101101

Sud Groupe G F I

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Avril 2007
N°17

SOMMAIRE

Elections:	page 1
Action : RTT	page 1
Qui suis-je?:	page 1
Fin du régime:	page 1
Borloo:	page 2
Participation:	page 2
Action: Italie	page 2
Adhésion :	page 2



La direction persiste à ne pas respecter l'accord RTT !

Contrairement à ses affirmations, la direction n'a régularisé qu'une partie des salariés en modalité 2 de RTT (ils doivent gagner au moins 115% du salaire mini conventionnel). Que cherche-t-elle ? Une condamnation publique, et faire les honneurs de la presse (et le déshonneur de nos dirigeants) ?

Elections… côté DRH

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le premier tour de scrutin n'a pas encore commencé. A l'heure où vous lirez ces lignes, il sera terminé, ou presque. Quels enseignements tirer de cette première expérience de vote par internet ? Que passer par un prestataire demande encore plus de rigueur que lorsqu'on réalise en interne ? Qu'il est difficile de respecter les délais prévus ? Que le cahier des charges doit être le plus exhaustif possible ? Qu'il faut que les ressources prévues soient disponibles ? Que les aléas doivent eux aussi être envisagés ? Que les coûts sont difficiles à maîtriser ? Bref, c'est un véritable projet à gérer, et à GFI ce n'est pas facile…

Elections… côté Syndicats

La CFE-CGC est le seul syndicat a avoir eu le droit de diffuser un tract pour l'élection CE et un autre pour l'élection DP. Pourtant, lors des négociations en paritaire, il avait été clairement arrêté : "un tract par organisation syndicale et par établissement". Mais à la fin des négociations il y avait deux protocoles électoraux distincts, l'un pour l'élection des Comités d'Etablissement, l'autre pour l'élection des Délégués du Personnel, chacun mentionnant la possibilité de rédiger un tract. La CFE-CGC prétend qu'elle respecte les protocoles, la DRH lui donne raison et a bien sûr diffusé ses 2 tracts (sans prévenir les autres syndicats). **C'est ce que nous appellerons: "l'impartialité de la direction".**

Collecte

Les dons ont afflué de toute part pour les enfants de Serge VALY qui nous a quitté en février: 1740€, que nous leur avons reversés. Un grand merci à tous ceux qui se sont manifestés.Vous pouvez vérifier que votre don a bien été pris en compte sur le site http://sudgfi.free.fr.

Qui suis-je? Où vais-je?

Vous *croyez* être en modalité 2 ? Depuis 2001 vous l'avez toujours été, mais avez-vous bien vérifié que vous l'êtes encore aujourd'hui ? Pour cela, regardez « mon profil » lorsque vous vous connectez sur le site du CRA 35, une surprise n'est pas impossible….Mais qui songerait à vérifier ce genre de détail ? Notre DRH affirme haut et fort que « on devrait tous être en modalité 1 ! » A-t-il seulement lu l'accord RTT GFI, qu'il a signé ?

Vous *croyez* faire partie de l'établissement Ile de France ? Mais en êtes vous sûr ? 105 personnes viennent de changer en catimini d'établissement pour être rattaché à l'établissement d'Issy, **seule la Direction sait qui est où**, même les élus des Comités d'Etablissement y perdent leur latin. Et encore, chanceux que vous êtes ! nous sommes en période électorale vous pouvez donc vérifier sur les listes électorales, en principe affichées, si vous êtes toujours rattaché à Ile de France… Si vous n'êtes plus ni à Ile de France ni à Issy, contactez nous !

Vous *croyez* appartenir au collège ETAM ? Mais en êtes vous certain ? A Progiciels, certains salariés sont devenus « Assimilés cadres » sans avoir été clairement informés de cette promotion.

Rien n'est plus vraiment sûr dans cette entreprise.

(Au fait, vous savez qui est le chef ?)

Indemnité déjeuner : bientôt la fin du régime ?

GFI vient enfin de reconnaître que les salariés de l'UES ont besoin de prendre 2 vrais repas par jour ! Depuis 1996, les salariés de GFI avaient droit, dans la plupart des cas, à un ticket restaurant à midi (part patronale à 3,96€) et lorsqu'ils étaient en déplacement à une indemnité forfaitaire de 14,50€ pour le repas du soir. Depuis des années que la négociation est engagée pour tenter de trouver un accord satisfaisant pour les frais de déplacements, la Direction vient pour la première fois de proposer une vraie indemnité (15€) pour le repas de midi. Certes, il n'y a que les salariés en clientèle à plus de 50 km de leur domicile qui pourront y prétendre ! C'est vrai que quand on est à moins de 50 km de son domicile, on a moins d'appétit. Non ? Ah bon, pourtant c'est comme ça que raisonne notre Direction ! Cela prendra bien encore quelques nouvelles années pour arriver à ce que tout le monde, même ceux qu travaillent à l'agence, puisse enfin se nourrir correctement !

Union syndicale G10 Solidaires

Pour nous lire sur internet: **http://sudgfi.free.fr**
Pour nous écrire: **sudgfi@free.fr**
ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

1111011100001001000100111100111011011111011100001001000100111100110101110101101000101110010010011001111101011010111110110101011111000101010011011111011000101010110110111011100001001000100111100110101110101101000101110010010011001111101011010111110110101011111000101010011011101110



Contrepartie "Loi Borloo"

Depuis plusieurs mois, SUD réclame l'application de la loi du 18 janvier 2005 (dite loi "Borloo") qui prévoit en son article 69 les dispositions suivantes:

« Le temps de déplacement professionnel pour se rendre sur le lieu d'exécution du contrat de travail n'est pas un temps de travail effectif. Toutefois, s'il dépasse le temps normal de trajet entre le domicile et le lieu habituel de travail, il doit faire l'objet d'une contrepartie soit sous forme de repos, soit financière, déterminée par convention ou accord collectif».

SUD demande donc qu'une contrepartie soit accordée aux salariés dont le temps de déplacement professionnel dépasse le temps normal de trajet entre le domicile et l'agence de rattachement. La Direction ne voit pas les choses ainsi et a communiqué le 22 février la proposition suivante (qui n'a pas encore été suivie de débat) :

« Tout trajet "aller" d'une durée supérieure à 4 heures, effectuée en dehors du temps de travail et non "rattrapé" même partiellement sur les heures de travail, donnera lieu à une contrepartie indemnitaire de 7,5 euros brut. »

On appréciera le montant de l'indemnité accordée et l'éloignement au-delà duquel on peut percevoir cette compensation ! (Et nul doute qu'il va y avoir à GFI un syndicat - on ne peut plus utile ! - qui va prétendre dans son tract que c'est lui qui a arraché ces 7,5€ à la direction !)

Action : GFI en Europe

Que se passe-t-il à GFI Italie ?

Sur le site syndical italien http://www.fiom.cgil.it/it/gfi-ois/gfi-ois.htm on peut lire un communiqué daté du 30 mars 2007 qui commente une rencontre à Rome entre la Direction GFI, les syndicats , et un représentant du ministère du développement économique. On y apprend la menace d'un licenciement de 98 salariés d'ici le 16 avril, mais plus grave, la possibilité de l'abandon de l'activité en Italie (450 salariés). Principaux motifs invoqués : des directives imposées par le fond d'investissement nouvel actionnaire de GFI, une rentabilité future bien meilleurs dans les activités out-sourcing. Les syndicats, en attendant une prochaine rencontre tripartite, ont prévu un ensemble de manifestations locales et nationales dont un défilé devant l'ambassade de France à Rome. **Ce n'est pas tout à fait la gloire européenne dont nous rêvions pour GFI !**

La participation ? Oui, ça nous intéresse !

En juin 2006, après plusieurs mois de simulacre de négociation, plusieurs syndicats (mais pas SUD) signaient l'accord de participation dérogatoire préparé par la direction; toutes les propositions des syndicats ont été refusées, sauf une : la création d'une commission de suivi de l'accord. (La création d'une telle commission, même si elle n'est pas inutile, n'est pas la revendication la plus urgente des salariés, convenons-en.)

Le but de cet avenant à l'accord de participation initial signé en 2001, était de permettre à la direction de se donner bonne conscience en permettant d'obtenir un montant qui ne serait pas ridicule - mais surtout pas trop élevé non plus! - à verser aux salariés, au lieu des 80€, 70€, 50€ et même 20€ qui nous furent versés entre 2002 et 2005.

En octobre 2006, en séance de CCE, l'expert comptable du CCE explique aux élus et représentants syndicaux consternés que l'intégration de SPIDER (entité d'une trentaine de salariés, devenue "GFI" lors de l'acquisition d'ADELIOR et ACTIF, possédant des déficits fiscaux importants) **va profondément réduire le montant de la participation, et ce malgré la nouvelle "formule magique" de la direction**. La direction, bien embêtée devant cette bourde qui ruine tous ses efforts, fait un geste et accepte de neutraliser l'effet de cette intégration dans le calcul 2006 (opération un peu limite du point de vue fiscal, mais il paraît que si GFI ne le fait qu'une seule fois, ça devrait passer). Mais il faut à nouveau modifier le texte afin que ça ne se reproduise pas. Des débats très techniques reprennent donc pour aboutir au déblocage d'une enveloppe de 1,4M€ au titre de la participation.

Pourquoi 1,4M€? Grâce à une erreur d'estimation de notre directeur fiscal, qui avait annoncé 1M€ au PDG pour obtenir son accord, et s'est trompé de 40%…

Et vous l'avez compris, les syndicats qui se vantent le plus n'y sont pour rien, comme d'habitude.

Pour mieux communiquer avec vous

Le site est prêt : nous vous invitons à venir saisir vos nom, prénom, adresses courriel et adresse postale pour recevoir nos informations syndicales importantes. Vous pourrez choisir si vous souhaitez recevoir des informations régulièrement, ou seulement dans les cas d'événement important.

Inscrivez-vous vite : http://sudgfi.free.fr/adresses

✂----------

NOM : Prénom:

Date de naissance : / / Téléphone perso : Téléphone pro :

Adresse :

Code postal : Ville : adresse e-mail perso :

Agence : Qualification :

Date : / / Signature :

Pour adhérer à SUD Groupe GFI : retourner ce bulletin complété et signé à

Syndicat SUD Groupe GFI - U.S. Solidaires 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES